

De la consultation

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 821

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 821 29 mai 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP:
Claude Raffestin

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 40 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

821

Domaine public

De la consultation

La démocratie directe, sous sa forme référendaire, est sommaire comme un veto (ou une ratification). A ce stade de dernière instance, il n'y a plus de place pour la nuance: si ce n'est pas pile, c'est face. Mais certains — qu'on en juge par le débat sur le double oui lorsque s'opposent contre-projet et initiative — estiment que la capacité politique du peuple ne permet pas de dépasser le simplisme du oui-non.

Argument énorme! D'une part sont soumis souvent à cette logique majoritaire du oui-non des projets d'une étonnante complexité. On présuppose donc dans le peuple non seulement l'intelligence, mais la compétence. D'autre part, l'élection au système proportionnel avec panache, latoisage, cumul, liste sans dénomination, etc. est d'une subtilité véritable. Qu'on compare avec le vote bloqué des récentes élections françaises! Et pourtant en Suisse, ça fonctionne.

Mais alors comment connaître l'opinion publique dans ses nuances?

On observe, divergents, des efforts nouveaux ou traditionnels, publics et privés.

Tout d'abord, la consultation. Pas un projet législatif de quelque importance qui ne soit soumis à tous ceux qui, politiquement, professionnellement, associativement sont concernés. Le cercle est large. En fait, on ne consulte jamais que ceux qui sont en mesure de faire l'opinion. La consultation est celle du relais et des courroies de transmission; elle n'interroge pas l'opinion.

En revanche, les sondages privés tentent de cerner la spontanéité des gens. La plupart du temps, ils sont commandités par la presse; ou ils sont liés à

des études de marché. Ce ne sont donc que des instantanés, des photographies le plus souvent déformées par l'agrandissement.

Ce qui serait intéressant, ce serait d'interroger les citoyens sur des choix possibles, dans une consultation grandeur nature.

Elles ont eu lieu, dans certains cantons, sur des problèmes autoroutiers ou nucléaires, quand bien même la compétence n'appartenait pas à l'autorité cantonale. Les votes ont toujours été révélateurs. Et même ceux qui les récusait comme une «illusion du pouvoir» n'ont pas manqué de les utiliser (par exemple, les partisans de la N1 en terre vaudoise).

Mais ne pourrait-on pas consulter sur des choix qui dépassent le «pour ou contre» tel objectif particulier?

Que signifie par exemple la croissance de la demande d'électricité, dans une population stable? Certainement un désir de confort qui, par la demande des consommateurs, apparaît comme plébiscité en permanence. Mais, on ne consulte pas les citoyens sur ce qu'ils accepteraient de sacrifier si le prix et le danger du superflu électrique devenait excessif.

Sous réserve des possibilités du droit d'initiative, les choix politiques restent l'apanage de la sphère gouvernementale. Mais dans des domaines qui sont, comme on dit, des choix de société, pourquoi une consultation démocratique ne permettrait pas — sondage grandeur nature — d'interroger chacun? Non pas pour prendre une décision, mais pour présenter des alternatives, pour casser la simple extrapolation comme définitive de l'avenir.

Cette idée dérange un certain confort mental. Question simple: la démocratie du oui - non est-elle perfectible?

A. G.